

**ARRÊTÉ D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**
DÉMÉNAGEMENT
61 BIS RUE VOLTAIRE – 10ML
LE 08, 09 ET 10 MAI 2024
DE 8H00 A 20H00

Arrêté n°169 avril 2024 - ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et 2213-3,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code pénal,

Vu la demande présentée en date du 11 avril 2024, reçu le 15 avril 2024 par Monsieur BRICOUT Daniel relative au stationnement d'un véhicule en vue d'un déménagement face au n°61 BIS rue Voltaire à Caudry,

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur BRICOUT Daniel est autorisé à occuper le Domaine Public face au n° 61 BIS rue Voltaire à Caudry (10 ml), au droit du stationnement autorisé, du mercredi 08 mai 2024 au vendredi 10 mai 2024 Inclus, afin d'effectuer un déménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 16 avril 2024

Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,



Marc DEVIENNE

